

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_70
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)
sur les glissements de terrain des gorges de l'Arly et de la haute vallée du Guil :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_70
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)
sur les glissements de terrain des gorges de l'Arly et de la haute vallée du Guil :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'appel à projets 2018 POIA, axe 3 « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels », objectif spécifique 4 « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif » clôturé le 5 décembre 2018.

Considérant :

- Que l'éducation à l'environnement est une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- La mission du Parc de poursuivre le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée aux spécificités de la montagne ;
- L'animation du Parc dans des programmes de gestion et de prévention des risques naturels : le programme d'action de prévention du risque d'inondation (PAPI), et l'étude de préfiguration d'un programme d'action de prévention des aléas de montagne (PAPAM).

Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

Décide :

D'être partenaire dans le projet POIA sur les glissements de terrain des gorges de l'Arly et de la haute vallée du Guil et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;

De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le POIA sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Queyras :

- Une étude historique sur le glissement du Pas de l'Ours
- Une synthèse des connaissances disponibles acquises sur le glissement depuis 2015 et mise à disposition de manière opérationnelle des données existantes
- Un module muséographique sous forme de maquette interactive pour restituer les résultats scientifiques au grand public
- L'organisation d'un évènement grand public sur la thématique des risques naturels dans une des communes du Haut-Guil
- 10% d'un ETP administratif
- Des frais de déplacement à hauteur de 5 000 €

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-201870POIAMIROI-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_70
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)
sur les glissements de terrain des gorges de l'Arly et de la haute vallée du Guil :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Source de financement		%
Salaires et charges	13 395,67	FEDER	46 292,84	50
Etude historique	16 200	FNADT	27 775,70	30
Synthèse des données	19 500			
Module muséographique	29 940	Total des aides publiques	74 068,54	80
Journée de sensibilisation	8 550			
Frais de déplacement	5 000	Autofinancement	18 517,13	
TOTAL	92 585,67	TOTAL	92 585,67	100

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification,

D'autoriser le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

